



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

15 janvier 2019

INFO PRESSE

Dossier 1812 A : La commission rend un avis favorable à la demande d'Exploitation Commerciale déposée par IEM, Immobilière Européenne des Mousquetaires, sise 24 rue Auguste Chabrières à Paris (75015) et la SASU SODALIS 2, sise Parc de Tréville, 11 allée des mousquetaires à Bondoufle (91070) relatif à l'extension de la surface de vente de 541 m² d'un supermarché de proximité à l'enseigne Intermarché Contact (secteur 1) afin de porter sa surface de vente à de 976 m² à 1517 m², rue du Général Leclerc à Seloncourt (25230) (9 voix POUR – 1 voix CONTRE)

Cet avis sera :

- notifié au bénéficiaire dans un délai de 10 jours à compter de la tenue de la commission
- inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs dans les 10 jours suivants la notification et publiée, dans les mêmes délais, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le départemental
- affiché en mairie de Seloncourt, commune d'implantation du projet

Les recours prévus à l'article L. 752-17 du code de commerce peuvent être adressés dans délai d'un mois au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial – secrétariat de la CNAC – T2L2DOC 121, bâtiment SIEYES, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75 703 PARIS Cedex 13